

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 avril 2014

Le vingt-neuf avril deux mille quatorze à 20h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BORDA MC - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - ITHURRY AM - JORAJURIA M - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZAMORA P -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : ELICEIRY S à JORAJURIA M -

ABSENTS et EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Fixation du nombre de sièges et désignation des membres du CCAS
- 4 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- 5 - Fixation des taux des impôts communaux 2014
- 6 - Affectation des résultats du compte administratif 2013
- 7 - Vote des budgets primitifs
- 8 - Désignation des délégués supplémentaires auprès du Syndicat Artzamendi

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Fixation du nombre de sièges et désignation des membres du CCAS

Le maire indique qu'il convient de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S., et de désigner les représentants de l'assemblée municipale.

Le Maire précise que les membres élus par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. A l'unanimité, il est décidé de voter à main levée.

Le Conseil Municipal :

- Fixe à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, (4 membres élus en son sein par le conseil municipal, et l'autre moitié nommée par le Maire.

- Désigne Marie-Thérèse ZAMORA , Marie-Michelle GARAT , Marielle MASSONDE , Mireille JORAJURIA , membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Souraïde pour la durée du présent mandat.

Adopté à l'unanimité.

4 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le Maire expose que la Commune devra être amenée à passer des marchés publics pour la réalisation de travaux, la livraison de fournitures ou pour des prestations de services.

Il indique qu'il convient d'élire les membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la commission d'appel d'offres. Il précise à ce sujet que, la commune comptant moins de 3500 habitants, la commission se compose du Maire ou de son représentant, président, et de trois membres élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il signale également que, selon les mêmes modalités, il appartient au conseil municipal d'élire trois membres suppléants appelés à remplacer les membres titulaires en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci. Il invite en conséquence ses collègues à déposer sur le bureau les listes des candidats à l'élection à la commission d'appel d'offres qui sera appelée à examiner le dossier ci-dessus.

Les résultats de l'élection sont les suivants :

Liste 1 : Titulaire : Larre Jean-Michel
Titulaire : Echeverria Delphine
Titulaire : Zamora PatxiM

Suppléant : Massonde Marielle
Suppléant : Otondo Patrick
Suppléant : Jorajuria Mireille

Liste 2 : Titulaire : Genin Patrick
Titulaire : Ithurry Anne-Marie

Suffrages exprimés : 15

- nombre de voix obtenues par la liste 1 : 13 voix
- nombre de voix obtenues par la liste 2 : 2 voix

Composition de la commission d'appel d'offres :

Titulaire : Larre Jean-Michel
Titulaire : Echeverria Delphine
Titulaire : Zamora Patxi

Suppléant : Massonde Marielle
Suppléant : Otondo Patrick
Suppléant : Jorajuria Mireille

5 - Fixation des taux des impôts communaux 2014

Le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les taux des impôts locaux et indique qu'il y a lieu de tenir compte de la baisse de l'attribution de compensation à percevoir en 2014 par la CC Errobi de 12 528 € (suite au transfert de charges liées aux compétences Gestion des équipements abritant des activités éducatives, culturelles et de loisirs (CLSH) et projet culturel de territoire.

Compte tenu de l'augmentation des recettes fiscales liées à l'augmentation des bases 2014, le maire propose de n'appliquer qu'une répercussion partielle à cette baisse d'attribution de compensation et propose de fixer les taux 2014 comme suit :

Taxes	Taux de l'année 2013	Taux votés en 2014	Bases 2014	Produits 2014
T.H.	7.90	8.12	1 449 000	117 659
F.B.	4.77	5.00	1 146 000	57 300
F.N.B.	20.66	21.00	41 000	8 610
			TOTAL	183 569

Adopté à l'unanimité.

6 - Affectation des résultats du compte administratif 2013

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'affecter les résultats de fonctionnement du Compte Administratif 2013 des divers budgets communaux et annexes. L'affectation des divers budgets pourrait s'établir comme suit :

Budget	Résultat de fonctionnement	Report au fonctionnement	Affectation à l'investissement
Budget Communal	231 425.37	0.00	231 425.37
Budget Cimetière	-6.26	-6.26	0.00
Budget Lotissement Etxetoa 4	50 440.37	50 440.00	0.37
Budget Lotissement Etxetoa 5	0.00	0.00	0.00
Eau Assainissement	260 666.48	82 000.00	178 666.48

Adopté à l'unanimité

7 - Vote des budgets primitifs

Le maire indique qu'il y a lieu de procéder au vote de l'ensemble des budgets communaux préparés en commission des finances.

Marie-Michelle Garat, adjointe aux finances, après avoir précisé que ces budgets sont votés au chapitre et que seules les subventions sont votées à l'article, présente l'ensemble des budgets.

Concernant les subventions aux associations, il est précisé que l'association Adin Eder n'existe plus. Les subventions proposées sont votées à l'unanimité.

Durant la présentation, Mme Borda demande si le forfait Ikastola sera rapproché du montant versé à l'école privée.

Mme Garat indique qu'il s'agit d'une situation décidée sous l'ancienne municipalité et qu'un travail sera effectué sur ce dossier. Elle précise les effectifs des 2 écoles (35 à l'école publique et près de 100 élèves à l'école privée).

Le maire conclut ce sujet en précisant qu'il faudra y regarder de plus près.

Marie-Christine Borda demande si le contrat de territoire permet de financer les projets actuels.

Marie-Michelle Garat donne lecture du contrat de territoire signé avec le conseil général concernant le financement des projets communaux et précise qu'il sera possible de transférer les subventions vers de nouveaux projets en passant des avenants.

Lors de la présentation du budget lotissement Etxetoa 5, Anne-Marie Ithurry demande si la commune n'envisage plus de continuer cette tranche.

Le maire indique que Marc Bidegain s'est retiré et qu'il n'y a actuellement que très peu de demandes.

Les divers budgets communaux présentés s'équilibrent comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Budget Communal	766 565.00	590 180.00
Budget Cimetière	64 377.00	69 921.00
Budget Lotissement Etxetoa 4	100 880.00	100 880.00
Budget Lotissement Etxetoa 5	77 350.00	81 700.00
Eau Assainissement	377 650.00	375 604.00

L'ensemble des budgets communaux sont votés à l'unanimité.

8 - Désignation des délégués supplémentaires auprès du Syndicat Artzamendi

Le maire indique que le syndicat Artzamendi nous a fait savoir qu'il y avait lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants alors qu'il n'en avait été désigné qu'un seul lors de la précédente réunion.

Le maire propose de désigner :

Délégué titulaire : Mireille Jorajuria

Délégué suppléant : Thierry SANSBERRO.

Voté à l'unanimité.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.
Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

BORDA MC -	ECHEVERRIA D -	GARAT MM -	GENIN P -
ITHURRY AM -	JORAJURIA M -	LARRE JM -	LARRECHEA O - MASSONDE M -
OTONDO P -	UHARRIZ JP -	ZAMORA MT -	ZAMORA P -